



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juillet 2022
Français
Original : anglais

Opération des Nations Unies à Chypre

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) décrit l'évolution de la situation entre le 16 décembre 2021 et le 14 juin 2022 et actualise le bilan des activités menées par l'UNFICYP conformément à la résolution [186 \(1964\)](#) du Conseil de sécurité et aux résolutions ultérieures, la dernière étant la résolution [2618 \(2022\)](#), depuis la publication de mon rapport sur l'UNFICYP, daté du 31 décembre 2021 ([S/2021/1110](#)), et de mon rapport sur ma mission de bons offices à Chypre ([S/2021/1109](#)).

2. Au 14 juin 2022, l'effectif de la composante militaire s'élevait à 797 personnes (697 hommes et 100 femmes, soit 12,5 % de femmes pour tous les grades, par rapport à l'objectif global de 7,5 % pour l'ensemble des opérations de paix), tandis que celui de la composante Police s'élevait à 67 personnes (38 hommes et 29 femmes, soit 43 % de femmes, par rapport à l'objectif global de 23 % de femmes) (voir annexe).

II. Principaux faits nouveaux

3. En l'absence de perspectives de pourparlers en vue d'un règlement entre les parties, la confiance du public quant à la possibilité de trouver un terrain d'entente pour avancer est restée faible, l'attention se portant principalement sur les problèmes internes dans les deux communautés. Le débat public sur la question de Chypre n'a fait que refléter les positions divergentes des parties dans l'ensemble. L'instabilité de la situation politique interne de part et d'autre de l'île a créé des problèmes supplémentaires. Les mesures prises par les deux parties dans la zone tampon et alentour, les obstacles persistants aux échanges et aux contacts intercommunautaires, les propos incendiaires permanents et l'absence de progrès dans l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la partie clôturée de Varosha ont contribué à accroître la méfiance.

4. Lors de leurs réunions trilatérales hebdomadaires, les représentants du dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, et du dirigeant chypriote turc, Ersin Tatar, ainsi que le Représentant spécial et Conseiller spécial adjoint ont décidé de séparer les travaux des comités techniques de la dynamique politique plus large, concernant le problème de Chypre. Par la suite, ils ont conclu plusieurs nouveaux accords bilatéraux sur la coopération en matière de criminalité et de questions pénales, la participation



des femmes au processus de règlement, la coopération sur l'environnement et de nombreuses autres questions (décrites plus en détail dans le présent rapport et dans le rapport sur ma mission de bons offices (S/2022/534).

5. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué d'avoir d'importantes retombées socioéconomiques sur l'île, quoiqu'à des degrés variables, laissant le nord dans une position des plus précaires. La coopération entre les deux parties sur les mesures liées à la COVID-19 aux points de passage, menée par les experts du Comité technique de la santé, a été bonne. Sur la base des données épidémiologiques communiquées au Comité toutes les quinze semaines, le niveau épidémiologique a donc été réadapté régulièrement et les mesures ont été progressivement assouplies, facilitant la traversée aux points de passage. Les retombées de la guerre en Ukraine ont aggravé la situation socioéconomique de l'île.

III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

6. L'absence de progrès en vue d'un règlement du problème de Chypre s'est répercutée sur les travaux de l'UNFICYP. Une corrélation a été observée entre la baisse de la confiance et la montée des tensions politiques, d'une part, et la multiplication des actes commis par les deux parties, remettant en question l'autorité conférée à la mission, qui ont été immanquablement jugés par la partie adverse comme étant de la provocation. Ces actes, à leur tour, ont rendu les conditions moins propices à un règlement.

7. Au cours de la période considérée, les cas de COVID-19 ont atteint de nouveau un pic, au début de 2022, avant de connaître une baisse en avril. Malgré la mise en place de mesures internes rigoureuses de confinement, de dépistage et de directives limitant les contacts physiques, l'UNFICYP a continué d'enregistrer des cas de COVID-19 parmi son personnel : 262 cas (201 militaires, 13 membres de la police des Nations Unies et 48 membres du personnel civil) ont été recensés et traités tout au long de la période considérée. Aucun cas d'hospitalisation ou de maladie grave n'a été signalé et le nombre de cas actifs était tombé à zéro à la fin de la période considérée.

A. Prévention des tensions à l'intérieur et autour de la zone tampon

8. Les importantes retombées économiques sur l'île résultant de la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine, et en particulier sur le tourisme, ont exacerbé une situation déjà difficile dans le nord, causée par la dévaluation de la livre turque et un accès toujours très limité au commerce, et ont suscité la crainte d'un effondrement économique, comme l'ont indiqué certains habitants du nord. Les disparités économiques entre les deux parties se sont considérablement élargies, ce qui a non seulement aggravé les tensions politiques, mais aussi suscité divers types de trafic de part et d'autre de la zone tampon. Au cours de la période considérée, une patrouille de l'UNFICYP a essuyé des tirs de trafiquants présumés et l'intégrité de la zone tampon a continué d'être compromise.

9. Malgré les appels répétés du Conseil de sécurité aux parties pour qu'elles respectent l'autorité de la mission concernant la zone tampon, les constructions non autorisées ont continué d'empiéter dans la zone, mettant en péril l'intégrité de la zone tampon. La clôture non autorisée en barbelé concertina installée au début de 2021 parallèlement à la ligne de cessez-le-feu sud, qui s'étend sur 12 km dans la zone tampon, n'a pas été retirée. Au contraire, cinq nouvelles portes ont été ajoutées et

L'UNFICYP a été informée des plans concernant une autre clôture, dont 7,5 km seraient construits dans la zone tampon, empiétant par endroits jusqu'à 235 mètres au-delà de la ligne de cessez-le-feu sud. En outre, les Chypriotes grecs ont indiqué qu'une nouvelle technologie de surveillance serait mise en place le long de la ligne de cessez-le-feu sud afin de dissuader les migrants et les demandeurs d'asile en situation irrégulière de passer au sud, et qu'une nouvelle force officielle de 300 personnes serait créée à cette même fin. La mission a proposé, dans ce contexte, l'évacuation des positions aux lignes de cessez-le-feu (voir sect. B) et craint que le déploiement de la nouvelle capacité de police n'entraîne de nouvelles incursions chroniques dans la zone tampon.

10. À Varosha, aucune mesure n'a été prise pour répondre à l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2618 (2022) de revenir immédiatement sur les mesures prises depuis octobre 2020. D'autres faits non autorisés se sont produits, notamment la restauration et l'inauguration, le 28 avril, de la tombe de Pertev Pacha à l'intérieur de la zone clôturée de la ville et, le 10 mai, l'aménagement d'une plage supplémentaire de 145 mètres dans une zone qui avait été rendue accessible au public en 2021. Ces deux faits ont suscité de vives protestations à divers niveaux de la communauté chypriote grecque. Les travaux de désherbage, les travaux électriques, le pavage des routes et la construction de clôtures se sont poursuivis. De nombreux visiteurs, tant chypriotes qu'étrangers, ont continué de visiter les parties de la ville qui ont été progressivement rendues accessibles au public. L'UNFICYP a de nouveau observé des survols de drones aériens commerciaux, ayant trait, d'après la mission, à la surveillance des visites de civils. La mission n'a pas observé de changement notable dans les 3,5 % de Varosha où il avait été annoncé en juillet 2021 que le statut militaire avait été levé en vue d'une rénovation. Depuis 1974, cependant, les patrouilles de l'UNFICYP ont un accès très limité à Varosha. Les restrictions supplémentaires mises en place par les forces de sécurité chypriotes turques en septembre 2021 ont été levées en avril 2022 à la suite des interventions de la mission aux niveaux politique et militaire.

11. Pour ce qui est du statut de Varosha, l'UNFICYP continue d'être guidé par les résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question. La mission et le Secrétariat ont par conséquent exprimé maintes fois leur préoccupation face à l'évolution de la situation dans la partie clôturée de la ville. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc responsable de la situation à Varosha.

12. Bien que la zone tampon soit une zone d'exclusion aérienne pour toute entité ne relevant pas de l'ONU, les violations de l'espace aérien, notamment par des drones aériens commerciaux, se sont intensifiées pendant la période considérée.

B. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

13. La tendance à une militarisation généralisée de l'île s'est poursuivie de part et d'autre de l'île. L'UNFICYP estime que cette situation est liée, du moins en partie, à l'absence de progrès dans les négociations de paix officielles. Si les tensions militaires sont restées faibles, les activités militaires unilatérales non autorisées menées par les forces adverses à l'intérieur et aux alentours de la zone tampon ont, à leur tour, été source de tensions politiques. Ces violations ne cessent d'augmenter, en nombre et en gravité, depuis 2018. Des mesures plus audacieuses ont été prises, déclenchant des réactions tout aussi inquiétantes.

14. Plusieurs catégories de violations ont eu pour résultat d'accentuer la perception de la zone tampon comme une « frontière dure » : 51 nouvelles positions de tir en béton préfabriqué ont été installées le long de la ligne de cessez-le-feu sud, portant le

total, depuis 2019, à 290. Une tranchée de 1,6 km a été creusée parallèlement à la ligne de cessez-le-feu nord, dans le nord de Nicosie, parfois à l'intérieur de la zone tampon, construction que la Force considère comme étant de nature militaire et constituant donc une violation sur toute sa longueur. Selon certaines indications, elle aurait été entreprise, du moins en partie, en réaction aux positions de tir en béton préfabriqué installées dans le sud, voire à la clôture en barbelé concertina (voir sect. A). Cette réaction de réciprocité apparente montre bien les répercussions concrètes et les risques d'escalade que représentent les parties, lorsqu'elles ne respectent pas l'autorité conférée à la Force par son mandat et son aide-mémoire de 2018.

15. À plusieurs reprises, les forces adverses ont avancé à l'intérieur de la zone tampon, notamment le long de la ligne de cessez-le-feu nord. Par exemple, le 4 mai, les forces de sécurité chypriotes turques se sont rendues dans la zone protégée par les Nations Unies (cimetière de Wayne's Keep) pour dénoncer la visite d'un civil se rendant sur la tombe d'un proche. Dans ces cas, les deux parties ont parfois contesté le tracé des lignes de cessez-le-feu par la mission. Comme le Conseil de sécurité l'a précisé maintes fois, l'UNFICYP, qui avait tracé les lignes de cessez-le-feu en 1974, est la seule entité compétente pour confirmer leur emplacement, et les règles régissant la zone tampon sont énoncées dans son aide-mémoire. Si les parties ne respectent pas l'autorité de la mission à cet égard, l'intégrité et la valeur de la zone tampon, voire le mandat de l'UNFICYP, sont menacés.

16. L'UNFICYP s'est entretenue avec les deux parties au sujet de ma proposition, accueillie favorablement par le Conseil de sécurité, d'envisager la possibilité d'un accord sur une technologie de surveillance et l'évacuation des positions se trouvant à proximité de la zone tampon. Bien que la réaction des parties n'ait pas à ce jour favorisé de progrès concrets, la mission continuera de se concerter sur cette proposition au cours de la prochaine période considérée. Entre-temps, elles ont procédé à un renforcement non autorisé de leurs capacités de surveillance militaire. Au terme d'une série d'entretiens aux niveaux militaire et politique sur la nécessité d'un mécanisme de contacts militaires directs, la partie chypriote grecque a proposé un cadre pour un tel mécanisme ; la partie chypriote turque a toutefois estimé qu'il fallait donner la priorité à la création d'un mécanisme de contacts directs civils.

17. Malgré la levée des obstacles supplémentaires qui l'avaient empêché temporairement d'avoir accès à Varosha (comme décrit à la section A), la mission n'a pas vu un assouplissement des restrictions générales imposées à sa liberté de mouvement à Varosha et à Strovilia. À Strovilia, les forces de sécurité chypriotes turques étaient en surnombre.

18. La Force a continué d'assurer le suivi de l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2618 \(2022\)](#) aux deux parties afin qu'elles s'entendent sur « un plan de travail pour rendre l'île de Chypre exempte de mines ». Aucun progrès n'a été accompli concernant le déminage des 29 zones de l'île qui demeurent potentiellement dangereuses, dont trois champs de mines actifs de la Garde nationale dans le sud et le champ de mines dont ont hérité les forces turques dans l'est. Si les forces de sécurité chypriotes turques ont exprimé un intérêt pour ces entretiens, sous réserve d'une certaine réciprocité de la part de la partie adverse, la Garde nationale, elle, n'a pas souhaité s'entretenir de la question. Le Service de la lutte antimines a continué d'envisager des options en vue de la phase suivante des activités de déminage à présenter aux deux parties, en particulier concernant la zone tampon.

C. Gestion des activités civiles et maintien de l'ordre

19. Si les deux parties reconnaissent l'autorité de l'UNFICYP sur la zone tampon, du moins en principe, elles l'ont souvent contestée et fréquemment remise en cause

lorsqu'il s'agissait des activités civiles menées à l'intérieur de la zone. Les constructions civiles non autorisées dans la zone tampon ont augmenté de 10 % au cours de la période considérée, notamment par des Chypriotes grecs se trouvant à proximité de la ligne de cessez-le-feu sud. Ceci est particulièrement préoccupant, car ces constructions empiètent en permanence sur la zone tampon et peuvent même compromettre les revendications futures par la création de faits accomplis, y compris dans les zones de statut spécial. Elles sont donc une source habituelle de tensions politiques et entraînent souvent des actes de représailles.

20. De plus, les activités civiles non autorisées, principalement l'agriculture, dans la zone tampon, notamment à proximité de la ligne de cessez-le-feu adverse, continuent d'être un problème qui suscite régulièrement des tensions sur le terrain, dont certaines ont fini par dégénérer en tensions politiques. Des agriculteurs chypriotes grecs qui se sont rapprochés de la ligne de cessez-le-feu nord et l'ont parfois traversée sont à l'origine de la plupart de ces incidents, amenant les forces turques ou chypriotes turques, qui à leur tour, parfois, se sont installées temporairement dans la zone tampon, à réagir de façon hostile.

21. La coopération entre la Force et les services de police des deux parties a été efficace dans l'ensemble et a permis, entre autres, de régler les problèmes urgents de maintien de l'ordre dans la zone tampon, de mener à bien les cortèges de pèlerins et de faire baisser le nombre d'incidents de chasse. Le Conseiller principal pour les questions de police de la Force a instauré des réunions bilatérales régulières avec les chefs de police de chaque partie, d'où une amélioration de la coopération. La salle de communication mixte qui, sous les auspices du Comité technique de la criminalité et des questions pénales, permet aux deux parties d'échanger des informations sur le maintien de l'ordre, a vu ses activités augmenter de 34 % au cours de cette période.

22. Les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs ont décidé de créer une antenne locale de la salle de communication mixte dans le village bicommunautaire de Pyla/Pile, situé dans la zone tampon, afin d'y combattre la criminalité croissante. L'antenne de la salle mixte à Pyla/Pile a été officiellement inaugurée le 15 avril, en présence de représentants des deux dirigeants, de dirigeants locaux et du Représentant spécial et Conseiller spécial adjoint. Le nouveau bureau devrait favoriser la coopération entre les deux forces de police, sous les auspices de l'ONU, sur le plan de la répression des boîtes de nuit et casinos illégaux et du règlement des problèmes de trafic. Entre-temps, l'université à Pyla/Pile est restée ouverte sans en avoir été autorisée par l'UNFICYP, et aucun progrès n'a été accompli pour régler la question d'un vaste projet de construction non autorisé, associé à l'université, malgré les efforts constants faits par la mission.

23. Le 17 janvier, un différend entre l'UNFICYP et les autorités chypriotes turques dans le secteur de Cetinkaya et des fossés dans la zone tampon, près du point de passage de Ledra Palace, a donné lieu à un contact physique mineur et des véhicules des Nations Unies ont été endommagés. Si un malentendu a pu être à l'origine du différend, le recours à la force, y compris par des civils dans ce cas, pour accéder à la zone tampon est inacceptable, ce que les autorités chypriotes turques ont immédiatement reconnu. Le 21 mai, des trafiquants auraient tiré sur un véhicule de l'UNFICYP, alors qu'il patrouillait dans la zone tampon, dans la région de Geri/Yeri. Les auteurs ont fui vers le sud à bord d'un véhicule ; les autorités locales ont immédiatement ouvert une enquête. Le véhicule de patrouille de l'ONU a été endommagé lors de l'incident, mais aucun soldat de la paix n'a été blessé. L'UNFICYP a déclaré que les attaques contre les soldats de la paix constituaient un crime grave au regard du droit international ; plusieurs membres du Conseil de sécurité se sont associés à cette déclaration. L'enquête était encore en cours à la fin de la période considérée.

D. Relations intercommunautaires, coopération et mesures de confiance

24. L'amélioration relative de la situation épidémiologique sur l'île au cours de la période considérée a conduit à un assouplissement progressif des mesures de prévention liées à la COVID-19 de part et d'autre, suivi d'un assouplissement parallèle des mesures aux points de passage. Le 3 mars, le Comité technique de la santé a accepté de lever toutes les exigences en matière de dépistage pour les personnes ayant bénéficié d'un schéma vaccinal complet qui souhaitent effectuer la traversée dans un sens ou dans l'autre, ce qui a considérablement facilité les traversées. Le Comité technique de la santé joue un rôle essentiel et exemplaire dans la coordination des initiatives, la communication des données et, par conséquent, la réduction des tensions politiques.

25. S'agissant des points de passage, des manifestations se sont produites au cours de la période considérée, au niveau d'une ou des deux communautés, pour demander l'ouverture de nouveaux points de passage, notamment pour les véhicules dans l'est de Nicosie. L'UNFICYP a constaté que les files d'attente étaient de plus en plus longues au point de passage d'Agios Dometios/Metahan, à Nicosie, qui est le plus utilisé dans l'île, en raison de problèmes de personnel et autres du côté chypriote grec, face à une demande accrue. Le Représentant spécial et Conseiller spécial adjoint a demandé instamment que des mesures soient prises pour accélérer l'ouverture de ces passages, comme un moyen de renforcer les liens entre les deux communautés, et les mesures nécessaires ont été décidées. En conséquence, une légère amélioration a été constatée en avril et de nouvelles modifications ont été annoncées. D'après les dernières statistiques de l'Union européenne, en 2021, le nombre de passages effectués par les Chypriotes a appréciablement augmenté : de 780 087 à 1 208 993, nombre bien inférieur à celui d'avant la pandémie (3 694 958 en 2019), signe du retour progressif à la normale après la première année de la pandémie. Le nombre de ressortissants de l'Union européenne (hormis les Chypriotes) et de pays tiers ayant franchi la ligne a également considérablement augmenté, passant de 106 624 à 371 910.

26. Le commerce de marchandises le long de la Ligne verte a également pâti de la pandémie et de la suspension temporaire de certains points de passage en 2020. Selon l'Union européenne, le volume des échanges a connu une augmentation importante en 2021 : la valeur officielle des marchandises qui ont été échangées le long de la Ligne verte en 2021 a été estimée à 6 151 022 euros, contre 4 693 898 euros en 2020, soit une augmentation de 31 %.

27. Tout comme pour les points de passage, comme susmentionné, la République de Chypre a annoncé au cours de la période considérée, encouragée par l'UNFICYP, qu'afin de réduire de son côté les obstacles au commerce de part et d'autre de la Ligne verte, elle commencerait à appliquer le règlement y relatif, mis en place de longue date, pour une liste partielle de produits alimentaires transformés d'origine non animale. À la fin de la période considérée, l'application de cette décision était toujours en suspens.

28. Du fait de la pandémie de COVID-19 en cours, les bénéficiaires actuels des activités intercommunautaires ont continué de compter sur les plateformes en ligne pour maintenir des liens entre eux, ce qui a favorisé la participation des habitants des régions reculées, qui n'auraient pas pu y assister en personne. À partir du mois d'avril, l'amélioration de la situation épidémiologique sur l'ensemble de l'île a favorisé une augmentation du nombre de réunions en personne. La plupart de ces réunions ont eu lieu dans la zone tampon ou à proximité, ce qui fait que la population chypriote qui réside loin de la capitale ne peut toujours pas en bénéficier. Les activités bicommunautaires ont continué de connaître des problèmes et des obstacles liés au

statut du nord de l'île et aux préoccupations concernant sa « reconnaissance », problèmes qui gagnent en acuité à mesure que les dirigeants chypriotes turcs prônent l'égalité souveraine. Des sujets importants d'intérêt commun ont néanmoins mobilisés des Chypriotes des deux communautés, par exemple pour dénoncer la violence fondée sur le genre ou la menace nucléaire, demander de nouveaux points de passage ou la reprise du processus de paix, ou aborder les perspectives commerciales bicommunautaires.

29. Les réunions régulières entre le Représentant spécial et Conseiller spécial adjoint et les représentants des dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs ont continué d'être fructueuses, favorisant les travaux des comités techniques et portant sur d'autres questions d'intérêt commun. En janvier, grâce à l'utilisation d'un libellé neutre, un accord a été conclu visant à séparer les travaux des comités techniques de l'impasse politique générale ; de ce fait, les dirigeants ont approuvé plusieurs nouveaux accords bilatéraux : l'ouverture d'une antenne de la salle de communication mixte à Pyla/Pile, afin de lutter contre la criminalité dans ce village bicommunautaire de la zone tampon, conformément à la recommandation du Comité technique de la criminalité et des questions pénales, le « Plan d'action sur les moyens de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus de règlement ou à un éventuel processus de règlement », tel que recommandé par le Comité technique de l'égalité des sexes, et diverses initiatives en faveur de l'environnement. Le Comité technique des points de passage a été privé d'un coprésident chypriote grec pendant la majeure partie de la période considérée et n'était donc pas opérationnel. Sur les 12 comités techniques, 8 se sont réunis régulièrement au cours de la période considérée, 2 ne se sont réunis qu'une ou deux fois et 2 ne se sont pas réunis du tout. De plus amples informations sur les comités techniques et leurs activités figurent dans le rapport sur ma mission de bons offices à Chypre ([S/2022/534](#)).

30. La question de la réforme de l'éducation en vue de régler le problème des discours de division et d'intolérance propagés dans les écoles, comme l'a demandé le Conseil de sécurité, s'appuyant sur les recommandations de 2017 du Comité technique de l'éducation, n'a toujours pas été abordée, en particulier dans le sud, malgré les efforts du Représentant spécial et Conseiller spécial adjoint. Pour l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, mais aussi pour de nombreux Chypriotes, cette question est une condition *sine qua non*, non seulement des efforts de réconciliation, mais aussi de la prévention des conflits. Plus généralement, les discours publics peu constructifs des deux parties continuent de saper les efforts visant à instaurer la confiance.

31. Les représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont continué de se réunir, en personne, sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie, et les chefs religieux de Chypre ont continué de manifester leur attachement à la consolidation de la paix et à la réconciliation, dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre, sous les auspices de l'ambassade de Suède. De plus amples informations figurent dans le rapport sur ma mission de bons offices à Chypre ([S/2022/534](#)).

E. Facilitation de l'accès et des activités humanitaires

32. L'assouplissement progressif des mesures liées à la COVID-19 aux points de passage a également été positif du point de vue humanitaire pour les Chypriotes souhaitant accéder aux services de santé ou rencontrer des proches de l'autre côté. Par conséquent, le nombre de demandes adressées à l'UNFICYP pour une facilitation de l'aide humanitaire a continué de diminuer.

33. La mission a continué d'aider les communautés chypriote grecque et maronite vivant dans le nord et les Chypriotes turcs vivant dans le sud. Elle s'est penchée sur les questions de protection sociale des communautés minoritaires en leur permettant d'avoir un accès constant aux services fournis par leurs autorités. Cela recouvre le transfert de vaccins aux habitants chypriotes grecs et maronites dans le nord, facilitant l'accès aux prestations financières dans le sud pour les Chypriotes turcs qui en remplissaient les conditions, et le transport de matériel d'enseignement, principalement dans la péninsule de Karpas. Les tensions politiques concernant la nomination d'enseignants chypriotes grecs dans la péninsule de Karpas et le choix des manuels scolaires ont continué de poser problème entre les parties.

34. La mission, selon la pratique établie, a facilité les pèlerinages et les services religieux de part et d'autre de la Ligne verte ; là encore, les considérations politiques ont pris le dessus. À la suite d'un exercice de tir militaire de la Garde nationale, au début du mois de février, auquel ont participé des prêtres orthodoxes armés, la plupart de ces prêtres n'ont pas été autorisés à se rendre dans le nord pour célébrer des services religieux. De nombreux Chypriotes des deux communautés ont déploré la participation de personnalités religieuses à une manifestation aussi hostile et médiatisée.

F. Réfugiés et demandeurs d'asile

35. En décembre 2021, 1 296 demandes d'asile avaient été soumises à la République de Chypre, portant le nombre total de demandes d'asile pour l'année 2021 à un chiffre sans précédent de 13 235, contre 7 094 en 2020, soit une augmentation de 87 %. La tendance à la hausse s'est poursuivie au premier trimestre de 2022, 5 066 personnes en tout ayant déposé une demande d'asile à la fin du mois de mars 2022, soit une augmentation de 100 % par rapport à la même période en 2021. De plus, quelque 16 000 ressortissants ukrainiens sont arrivés à Chypre entre le 1^{er} février et le 30 avril 2022, dont 9 647 ont présenté une demande de protection temporaire

36. Les autorités chypriotes grecques ont continué de refuser l'accès aux procédures d'asile de leur côté, refoulant dans la zone tampon les demandeurs d'asile se présentant à la police. Cette situation, qui s'ajoute au cas des bateaux refoulés en 2021 ayant entraîné le refoulement de neuf personnes ayant besoin d'une protection internationale, a contribué à une augmentation exponentielle du nombre de personnes franchissant la Ligne verte de manière irrégulière afin d'avoir accès aux procédures d'asile, courant ainsi le risque d'être exploitées et maltraitées par des passeurs et des trafiquants. En 2021, sur les 13 235 demandeurs d'asile, 11 488, soit 87 % du total, ont franchi irrégulièrement la ligne nord de Chypre afin de demander l'asile.

37. Les autorités dans le nord ont arrêté quelques trafiquants pendant la période considérée et accepté le retour des migrants interceptés dans la zone tampon si leurs documents indiquaient qu'ils venaient du nord. Néanmoins, il a été admis qu'il faudrait en faire beaucoup plus pour endiguer le flux de migrants irréguliers traversant la partie nord de Chypre, notamment au vu du grand nombre de demandeurs d'asile détenant des visas d'études valides délivrés par les autorités chypriotes turques.

38. L'augmentation du nombre de demandes d'asile a entraîné une nouvelle détérioration des conditions de vie dans le premier centre d'accueil, qui fonctionnait à 300 % de sa capacité, créant un environnement dangereux propice à de fréquentes altercations violentes. Les enfants non accompagnés, qui sont restés au centre dans des conditions indignes et dont la liberté de mouvement a été complètement restreinte pendant des mois, ont été transférés dans des hébergements temporaires, sans toutefois retrouver leur liberté de mouvement.

G. Égalité des genres et les femmes et la paix et la sécurité

39. Le « Plan d'action sur les moyens de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus de règlement ou à un éventuel processus de règlement à Chypre » du Comité technique de l'égalité des sexes, conformément à la demande du Conseil de sécurité, a été approuvé par les dirigeants le 16 janvier et officiellement lancé le 13 avril, avec le soutien de l'UNFICYP et de ma mission de bons offices à Chypre. Les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs ont assisté au lancement du Plan d'action, sous les auspices du Représentant spécial et Conseiller spécial adjoint. Au cours de l'activité, le Comité technique a présenté le Plan d'action aux acteurs de la société civile de toute l'île et de plusieurs États Membres, première étape pour faire connaître le plan au public.

40. L'UNFICYP a également poursuivi son dialogue intercommunal avec des groupes de femmes, notamment en appuyant des initiatives menées dans le cadre de la Journée internationale des femmes, le 8 mars. Ces initiatives ont notamment permis à la société civile de toute l'île d'engager un dialogue sur la question des préjugés et des stéréotypes liés au genre, et aux groupes de femmes de la société civile d'évoquer les questions liées à la paix et à la sécurité avec le Représentant spécial et Conseiller spécial adjoint. L'UNFICYP a également lancé une campagne sur les médias sociaux avec des soldates de la paix de ses composantes militaire, civile et de police et, grâce à ses plateformes, a contribué à mieux faire connaître à son public des deux côtés de l'île les activités centrées sur la Journée internationale des femmes.

41. Dans le cadre de ses efforts continus visant à faire participer les jeunes au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, l'UNFICYP s'est associée au British Council pour une série d'ateliers et de projets conçus par des jeunes, en vue de renforcer l'inclusion des femmes et des jeunes au processus de paix. Elle a également organisé des ateliers de renforcement des capacités et des activités connexes à l'intention de jeunes et de groupes de jeunes des zones reculées de l'île.

42. Conformément à ses objectifs visant à faire avancer l'égalité des genres et à appuyer la prise en compte de cette question par l'ensemble de la mission, l'UNFICYP a continué de favoriser l'intégration de l'égalité des genres à toutes ses opérations et d'appuyer un cadre tenant compte des besoins particuliers des soldates de la paix. En particulier, tout au long de la période considérée, des forums de discussion et des sessions de renforcement des capacités ont été organisés avec le personnel en tenue et la mission a mis davantage l'accent sur la prise en compte obligatoire des questions de genre dans toutes les activités de l'ensemble de ses composantes.

IV. Comité des personnes disparues à Chypre

43. Depuis le début de leurs activités en 2006, les équipes bicommunautaires de scientifiques du Comité des personnes disparues à Chypre, appuyées par l'ONU et des donateurs et chargées de retrouver, d'identifier et de restituer les dépouilles des personnes portées disparues pendant les événements de 1963-1964 et de 1974, ont exhumé ou reçu les dépouilles de 1 183 personnes des deux côtés de l'île. L'Union européenne demeure le principal bailleur de fonds. Les dépouilles de 10 personnes ont été exhumées durant la période considérée, tandis que 7 équipes de scientifiques chypriotes grecs et chypriotes turcs procédaient à des fouilles sur toute l'île. Le nombre total d'exhumations peut comprendre des personnes qui ne figurent pas sur la liste officielle des personnes disparues et n'est considéré comme définitif qu'à l'issue d'une analyse anthropologique et d'une identification par l'ADN, une procédure qui dure généralement un à deux ans. Quand les restes humains identifiés

ne relèvent pas du mandat du Comité, ils sont soustraits des chiffres officiels. Au 26 avril 2022, le Comité avait localisé 56 sites de sépulture éventuels, prêts à être fouillés. En 2022, il a mené des fouilles dans 5 des 30 zones militaires dans la partie nord de l'île, dont l'accès avait été accordé en juin 2019. Aucune dépouille n'a été trouvée pendant la période considérée. Cela porte à 16 le nombre de ces zones militaires fouillées jusqu'à présent.

44. À ce jour, sur les 2 002 personnes disparues, 1 026 ont été formellement identifiées et leurs dépouilles ont été restituées aux familles, dont 4 pendant la période considérée, afin de leur permettre de procéder à une inhumation digne.

45. Dans une tentative d'obtenir un complément d'informations sur l'emplacement des lieux d'inhumation de personnes disparues, le Comité des personnes disparues à Chypre a continué de solliciter l'accès aux informations figurant dans les archives des pays et organisations qui disposaient d'une présence militaire, policière ou humanitaire à Chypre en 1963-1964 et en 1974. Au cours de la période considérée, le bureau chypriote turc du Comité a continué de consulter les photos aériennes de l'armée turque prises en 1974 et le bureau chypriote grec du Comité a poursuivi ses recherches dans les archives de 1974 de la Garde nationale de la République de Chypre. Dans le cadre de la numérisation désormais complète des archives de ses bureaux chypriote grec et chypriote turc, le Comité des personnes disparues à Chypre utilise également un système d'information géographique en ligne qui permet la visualisation et le partage d'informations entre les trois bureaux du Comité et peut être utilisé par les agents sur le terrain et dans les bureaux.

V. Déontologie et discipline, et exploitation et atteintes sexuelles

46. Pendant la période considérée, l'UNFICYP a continué de promouvoir avec succès l'application rigoureuse de la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En coordination avec la Section régionale déontologie et discipline établie à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, la mission a mené des activités axées sur la prévention, l'application des normes et les mesures de réparation concernant les actes répréhensibles, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles, la fraude et les conduites prohibées sur le lieu de travail.

47. Compte tenu du contexte créé par la COVID-19, presque toutes les formations relatives à la déontologie et à la discipline à l'intention de toutes les catégories de personnel de la mission, y compris celles concernant la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la fraude et la corruption, ont été dispensées en ligne.

48. Pendant la période considérée, la Force n'a reçu aucune information faisant état d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.

VI. Aspects financiers et administratifs

49. Par sa résolution [75/299](#) du 30 juin 2021, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant de 53,8 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Force du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, y compris une contribution volontaire du Gouvernement chypriote d'un montant correspondant à un tiers des crédits nets ouverts pour la Force, soit 18,2 millions de dollars, et une contribution volontaire du Gouvernement grec, d'un montant de 6,5 millions de dollars.

50. Au 8 juin 2022, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Force s'élevait à 19,3 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 827,5 millions de dollars.

51. Le remboursement au titre des dépenses afférentes aux contingents et du matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2021, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VII. Observations

52. Durant la période considérée, l'île a continué d'être touchée considérablement par la pandémie de COVID-19, ainsi que par les retombées économiques de la guerre en Ukraine. Si les deux communautés ont souffert des répercussions socioéconomiques de ces crises, l'économie chypriote turque, qui était déjà en détresse avant la pandémie, s'est encore dégradée. Je crains que la conséquence en soit une accentuation des disparités économiques entre les deux communautés, une situation qui nourrit le ressentiment et la méfiance entre les deux communautés, les éloigne l'une de l'autre et suscite un trafic illégal dans les deux sens à travers la zone tampon. Les difficultés économiques aiguës auxquelles se heurte la partie nord de Chypre n'avantage aucune des parties au conflit et ne fait que compliquer davantage les perspectives de règlement.

53. Malgré les appels répétés du Conseil de sécurité et du Secrétaire général, l'action menée sur l'île de Chypre pour parvenir à une plus grande parité économique et sociale entre les deux communautés et étendre et approfondir les formes de coopération économique, culturelle et autre demeure restreinte. Les points de passage devraient également fluidifier la circulation, tandis que la pleine application du règlement n° 866/2004 du Conseil de l'Europe (règlement relatif à la Ligne verte) contribuerait grandement à accroître le volume d'échanges et devrait être poursuivie avec une vigueur renouvelée. L'accroissement du commerce intraconsulaire, s'accompagnant d'un resserrement des liens et contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres, aiderait à répondre aux préoccupations croissantes des Chypriotes turcs, concernant leur isolement, et à promouvoir la confiance entre les communautés.

54. Je suis également préoccupé par l'absence de contacts véritables entre les deux communautés, qui restent largement éloignées l'une de l'autre et principalement repliées sur leurs problèmes internes respectifs. Compte tenu du temps qui passe et du risque d'un éloignement de plus en plus prononcé des communautés, il est fondamental de renforcer la confiance au niveau des rapports humains et de favoriser une coopération plus large sur les questions qui touchent la vie quotidienne des Chypriotes, notamment par le resserrement des liens sociaux, culturels, sportifs et autres. J'exhorte les dirigeants à encourager des contacts et une coopération plus directs entre les deux communautés et à appuyer concrètement les initiatives de renforcement des contacts personnels, comme le demande le Conseil de sécurité, et comme gage de leur attachement véritable à une solution.

55. Dans le cadre de l'action qu'ils mènent en vue de promouvoir une coopération plus étroite entre les communautés, les acteurs locaux et internationaux continuent de se heurter à des problèmes et à des obstacles liés au statut du nord de l'île et aux préoccupations concernant sa « reconnaissance ». Si la politique de l'ONU et les décisions du Conseil de sécurité sur la question de Chypre sont appliquées, je rappelle que ces préoccupations ne devraient pas en soi constituer un obstacle au renforcement de la coopération.

56. L'absence de progrès concernant la reprise des négociations officielles a continué d'engendrer l'apparition de nouveaux faits sur le terrain et l'adoption de mesures unilatérales, qui ont été jugés par la partie adverse comme étant de la provocation. Dans ce contexte, l'UNFICYP continue de subir d'importantes violations des dispositions de son aide-mémoire ou tentatives d'y contrevenir. Je note avec inquiétude que cette tendance consistant à frôler systématiquement la catastrophe ne fera qu'envenimer un climat déjà pesant entre les parties.

57. Les empiètements sur la zone tampon commis par les deux parties, principalement sous la forme de constructions non autorisées, continuent d'être une des principales sources de tensions. Outre le fait d'entraver les opérations de l'UNFICYP, ces actes engendrent un climat plus hostile sur le terrain et entre les parties et comportent des risques de sécurité. De plus, les constructions non autorisées à usage résidentiel ou commercial dans la zone tampon, en contravention des procédures établies relatives à la gestion de l'activité civile, dénotent du mépris pour ce qui est de la délimitation par l'ONU de la zone tampon et des pouvoirs dévolus à l'UNFICYP par son mandat. J'exhorte de nouveau les deux parties à respecter la délimitation de la zone tampon effectuée par l'ONU comme étant la seule reconnue par le Conseil de sécurité. Je rappelle la demande formulée par le Conseil, à savoir que les deux parties retirent toutes les constructions non autorisées dans la zone tampon et empêchent les activités militaires ou civiles non autorisées à l'intérieur et le long des lignes de cessez-le-feu.

58. Un nouvel exemple de la violation de l'aide-mémoire de la mission a été le renforcement de la technologie de surveillance par les deux parties, de part et d'autre de la zone tampon, qui a été effectuée sans consultation avec l'UNFICYP. Comme je l'avais proposé dans mon précédent rapport, j'exhorte les parties à travailler avec mon représentant spécial pour envisager l'idée d'une évacuation des positions aux lignes de cessez-le-feu, en échange de la validation éventuelle par l'ONU d'une technologie de surveillance qui n'est pas déployée à l'intérieur de la zone tampon et ne peut pas voir au-delà de la zone tampon. Je suis persuadé que cette mesure pourrait concourir considérablement à renforcer la confiance et à stabiliser la zone tampon.

59. Au-delà de la zone tampon elle-même, j'ai souligné maintes fois l'importance pour les parties de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales à même de raviver les tensions et de compromettre la reprise des pourparlers, tout en leur demandant d'amorcer un dialogue pour régler leurs différends. J'exprime à cet égard de nouveau ma préoccupation devant l'évolution de la situation dans la zone clôturée de Varosha et l'absence de réaction à la suite de l'appel du Conseil de sécurité dans laquelle ce dernier a demandé que l'on revienne sur les mesures prises depuis l'annonce en octobre 2020 de la réouverture partielle de la ville clôturée. Je rappelle également les décisions du Conseil liées à Varosha, notamment les résolutions [550 \(1984\)](#) et [789 \(1992\)](#), et l'importance d'y adhérer pleinement, soulignant que la position de l'ONU sur cette question demeure inchangée. Je déplore également les restrictions à la liberté de circulation de la Force imposées dans la zone et ailleurs, comme à Strovilia, et demande le plein rétablissement de la capacité de la mission de mener des patrouilles et de s'acquitter des activités qui lui ont été prescrites. Je rappelle que le mandat conféré par le Conseil à l'UNFICYP ne se limite pas à la zone tampon et s'étend à toute l'île.

60. En particulier, au vu des problèmes en cours, j'engage les dirigeants et leurs représentants à maintenir le dialogue et à se concerter entre eux, notamment par la poursuite des entretiens trilatéraux hebdomadaires avec mon représentant spécial et conseiller spécial adjoint, car ces plateformes d'échanges permettent d'accomplir des progrès sur les mesures de confiance et de régler les problèmes en suspens sur le terrain qui tendent à accroître les tensions. Il est également essentiel que les dirigeants

et leurs représentants continuent de fournir aux comités techniques l'appui politique requis pour poursuivre le dialogue constructif et produire des résultats concrets.

61. Les contacts directs n'influent en aucun cas sur le statut des parties et il est important de régler les problèmes de manière opportune et effective. Je demande donc aux deux parties de mettre de côté leurs conceptions rigides et d'accepter au lieu de cela la création d'un mécanisme de contacts militaires directs entre les parties adverses comme une mesure pouvant être très positive pour la stabilité et le renforcement de la confiance sur l'île. De même, je me félicite de la mise en place, dans le village de Pyla/Pile, de l'antenne de la salle de communication mixte, sous l'égide du Comité technique de la criminalité et des questions pénales, et espère qu'elle recevra tout l'appui politique requis pour pouvoir s'attaquer effectivement à la criminalité dans le secteur.

62. Le Conseil de sécurité a maintes fois demandé aux dirigeants de s'abstenir de tout propos susceptible d'accroître la méfiance entre les communautés, et souligné qu'il convenait d'assainir le climat général et de préparer ces dernières à un règlement du conflit, tout en insistant sur l'importance de l'éducation à la paix. La plupart de ces conditions essentielles à la réconciliation n'ont malheureusement pas encore été instaurées et je regrette en particulier l'absence de progrès en vue de l'élimination des propos clivants et des expressions d'intolérance des manuels scolaires.

63. L'UNFICYP accorde la priorité à la parité femmes-hommes dans le maintien de la paix et continuera d'appuyer les militants en faveur de la paix et de l'égalité des genres, pour qu'ils aient la place qui leur revient dans l'initiative de paix sur l'île. À cet égard, je me félicite de l'adoption en janvier du « Plan d'action sur les moyens de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus de règlement ou à un éventuel processus de règlement ». J'exhorte les dirigeants à appuyer pleinement les travaux du Comité technique de l'égalité des sexes et le rôle essentiel de la société civile et à garantir un lien entre les deux dans la recherche d'une solution durable et équitable pour tous à la question de Chypre.

64. Il est indéniable que l'île fait face à une crise réelle concernant le nombre de demandeurs d'asile, de réfugiés et de migrants irréguliers qui arrivent en grands nombres, compte tenu de la taille de la population de Chypre. L'absence d'accès aux procédures d'asile, conformément au droit international, continue cependant d'exacerber le problème et préoccupe vivement l'Organisation des Nations Unies. Je demande dans le même temps aux deux communautés de travailler ensemble et de mobiliser leurs efforts pour régler le problème à la source. J'encourage la poursuite de contacts réguliers entre les experts des deux bords, pour qu'ils se penchent sur la question de la migration irrégulière au cours des réunions tenues sous l'égide des missions de l'ONU qui sont sur place et auxquelles le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés apporte son savoir-faire technique.

65. Compte tenu de la complexité du climat régional et de son effet sur Chypre, je demande à tous les acteurs pertinents dans la région de faire preuve de retenue et d'adopter des démarches constructives pour régler leurs différends. Il importe que toutes les parties fassent preuve de bonne volonté et redoublent d'efforts pour créer les conditions propices à un règlement politique.

66. Étant donné que l'UNFICYP continue de contribuer à la paix et à la stabilité, ainsi qu'à l'instauration de conditions propices à un règlement politique, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la mission pour six mois, jusqu'au 31 janvier 2023.

67. Je voudrais remercier les partenaires, en particulier la Commission européenne, qui ont continué d'appuyer les activités des deux missions des Nations Unies à Chypre, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Comité des

personnes disparues à Chypre, qui ont contribué à l'application des différentes mesures de confiance. Je remercie également les 36 pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Force depuis 1964 et je rends hommage aux 186 soldats de la paix qui ont perdu la vie au service de la paix à Chypre.

68. Je tiens à remercier mon représentant spécial à Chypre, Chef de l'UNFICYP et Conseiller spécial adjoint pour Chypre, Colin Stewart, pour la direction dont il a fait preuve, concernant la présence des Nations Unies sur l'île. Je souhaite aussi adresser mes remerciements à toutes les femmes et à tous les hommes de l'UNFICYP pour le dévouement avec lequel ils continuent d'exécuter le mandat de la Force et de promouvoir la paix sur l'île.

Annexe

Pays fournissant des contingents ou du personnel de police à l'opération des Nations Unies à Chypre (au 14 juin 2022)

<i>Pays</i>	<i>Nombre de militaires</i>
Argentine	250
Autriche	3
Brésil	2
Canada	1
Chili	6
Fédération de Russie	4
Ghana	1
Hongrie	11
Inde	1
Norvège	2
Pakistan	3
Paraguay	12
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	253
Serbie	8
Slovaquie	240
Ukraine	0
Total^a	797

<i>Pays</i>	<i>Nombre de personnel de police</i>
Bosnie-Herzégovine	8
Bulgarie	1
Chine	6
Fédération de Russie	6
Finlande	5
Irlande	12
Italie	4
Jordanie	4
Lituanie	1
Monténégro	5
Népal	1
Roumanie	5
Serbie	2
Slovaquie	6
Suède	1
Total^a	67

^a Le personnel militaire se compose de 697 hommes et de 100 femmes. Le personnel de police se compose de 38 hommes et de 29 femmes.

Carte

